

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3096

6 décembre 2013

SOMMAIRE

1741 Specialised Investment Funds SICAV	Sufren Private S.A. SPF	148607
.....	Termita Hotels Group S.A.	148606
AB Luxembourg S.A.	Termita Investment Group S.A.	148603
Adamas Luxembourg	Termita Investment Group S.A.	148604
Alferweiher Invest S.à r.l.	The Century Fund SICAV	148603
Aneva	Thor Luxco 65 Champs-Elysées S.à r.l.	148605
Aquamarine Consulting, S.à r.l.	Tournan Holding	148606
Ateliers François Frieseisen et Cie S.à.r.l.	Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l.	148603
Auf dem Moor S.A.	Tunis Bay S.à r.l.	148607
Cacyma S.A.	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.	148605
Callassou International S.à r.l.	Victoire Brasil Investment Funds	148599
Cap Invest Holdings S.A.	Villandry Participations S.A.	148594
Capssi S.A.	VISTA S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	148594
digitalAGE.lu S.à r.l.	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	148606
e-Kenz	Western Investment Company et Cie-SPF	148601
e_Kering Lux S.A.	WHBC - Finance Consulting S.A.	148601
energypass s.à r.l.	Whitehall European RE 8A S.à r.l.	148600
e_PPR Lux	Whitehall European RE 8 S.à r.l.	148600
Expertise Tamino S.A.	Whitehall European RE 9 S.à r.l.	148600
FeneTech Europe S.à r.l.	Whitehall French RE 11 S.à r.l.	148601
Gopark SA	Whitewood (Blue) UK S.à r.l.	148602
Green Cross Equity S.à.r.l.	Whitewood (Ring) UK S.à r.l.	148601
Ikopart 1	Wilver S.A.	148600
Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	Wilver S.A.	148599
Jos Balthasar Rénovation S.à r.l.	Windhausen Trockenbau-Innenausbau S.à r.l.	148599
Landmark Investment S.A.	Winnersh Midco S.à r.l.	148601
Leadership Solutions Europe Sàrl	Winpro International S.A.	148594
lia sophia Luxembourg Holding	Winpro International S.A.	148599
Manolux Investments & Co S.C.A.	World Services and Investments SPF S.A.	148602
North City Invest S.A.	Yun Hua s.à r.l.	148598
Société Européenne de Banque		
SQLI Luxembourg S.A.		
SSKF Soparfi S.A.		
Standex International Management S.A.		

Manolux Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.085.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the fourth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. The private limited company Manolux Investments S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 179862, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and

2. the company Wentworth Sons Holdings Limited, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281290, with its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

all here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Form. There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the "General Shareholder") of the company (as defined hereafter), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Limited Shareholders") of the company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law").

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

Art. 2. Name. The Company's name is "Manolux Investments & Co S.C.A.".

Art. 3. Term. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 4. Purposes. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Share capital. The issued and subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand (30,000) limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires) and one thousand (1,000) unlimited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandite).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

Art. 7. Issuance of Shares. The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Redemption and transfer of Shares. The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be transferred subject to the prior approval by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

The Company may accept and enter in the register of the Company a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

Art. 9. Liability of Shareholders. The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 10. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of April at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 12. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

Art. 14. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder, it being acknowledged that the initial General Shareholder is the private limited company Manolux Investments S.à r.l., prenamed, who shall be the

unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the "Supervisory Board").

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

Each of the Unlimited Shares and each of the Limited Shares entitle to the same dividend right and to the same liquidation proceed.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe the thirty one thousand (31,000) shares issued by the Company as follows:

Unlimited Shares:

- the private limited company Manolux Investments S.a r.l., pre-named, subscribes all the one thousand (1,000) Unlimited Shares.

All the Unlimited Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Limited Shares:

- the company Wentworth Sons Holdings Limited, pre-named, subscribes all the thirty thousand (30,000) Limited Shares

All the Limited Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2013.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the "Meeting") and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of the members of the Supervisory Board is set at three (3).

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Monsieur Pierre CLAUDEL, born on May 23, 1978 in Schiltigheim (France), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Jérôme DEVILLE, born on May 21, 1986 in Arlon (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2019.

4) The registered office of the Company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée Manolux Investments S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 179862, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

2. la société Wentworth Sons Holdings Limited, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-281290, avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

toutes représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société en commandite simple qu'elles constituent par la présente:

Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre l'actionnaire commandité ("l'Actionnaire Commandité") de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires") de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (ci-après la "Société") réglementée par les présents statuts (les "Statuts") et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un "Actionnaire" et collectivement les "Actionnaires".

Art. 2. Nom. La Société prend la dénomination "Manolux Investments & Co S.C.A."

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-dessus mentionnés.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trente mille (30.000) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires") et mille (1.000) actions de commandités d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité").

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une "Action" et collectivement les "Actions".

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 7. Emission d'Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces actions et les dates de ces cessions.

Art. 8. Rachat et Cession d'Actions. La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être cédées après approbation préalable par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

La société pourra accepter et inscrire au registre de la Société une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 1^{er} jeudi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 11. Convocation, quorum, procurations, majorité. Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Convocation aux assemblées générales. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation

précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que l'Actionnaire Commandité initial est la société à responsabilité limitée Manolux Investments S.à r.l., préqualifiée, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 15. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le "Conseil de Surveillance").

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chacune des Actions de Commandité et chacune des Actions de Commanditaires ont le même droit aux bénéfices et au boni de liquidation.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Révisions. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux trente et un mille (31.000) Actions émises par la Société comme suit: Actions de Commandité:

- la société à responsabilité limitée Manolux Investments S.à r.l., préqualifiée, souscrit à toutes les mille (1.000) Actions de Commandité.

Toutes les Actions de Commandité ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de mille Euros (EUR 1.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Actions de Commanditaires:

- la société Wentworth Sons Holdings Limited, préqualifiée, souscrit à toutes les trente mille (30.000) Actions de Commanditaires.

Toutes les Actions de Commanditaires ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de trente mille Euros (EUR 30.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

148570

Déclaration - Coûts

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires ("l'Assemblée générale") et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Monsieur Pierre CLAUDEL, né le 23 Mai 1978 à Schiltigheim (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Jérôme DEVILLET, né le 21 mai 1986 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2019.

3) Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et de-meurre, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13284. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148798/471.

(130181660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Capssi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.899.

L'Institut Domiciliataire, Centre Général d'Expertises Comptables Sàrl, ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, dénonce avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme CAPSSI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés -Luxembourg sous le numéro B 138 899 et ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 novembre 2013.

Centre Général d'Expertises Comptables Sàrl

Représentée par Willem VAN CAUTER

Son Gérant

Référence de publication: 2013156518/15.

(130192264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Cacyma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.455.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CACYMA S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anomalies.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société.

La société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000,-) qui sera représenté par trois millions six cent mille (3.600.000,-) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte constitutif, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télifax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défaillance faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente-six mille (36.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.400.-.

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration,

- Madame Astrid BETZ, administrateur de sociétés, née à Woippy (France), le 11 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

- Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 novembre 2013. Relation: RED/2013/1877. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013156515/228.

(130192071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Callassou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156516/10.

(130192335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Cap Invest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.599.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Michel-Joseph OSTERTAG, Administrateur A et Président du Conseil d'Administration de la Société qui est désormais à Jumeirah Beach Residence, Bâtiment Oasis Beach Tower, Villa 142, The Lakes, UEA, Dubaï.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013156517/14.

(130191892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Green Cross Equity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 15 avril 2013, que la société à responsabilité limitée SAVER HOLDING AG a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales, qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée GREEN CROSS EQUITY S.à r.l., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112 563 à la société SIEVER HOLDING AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug (Suisse), Poststrasse 6, laquelle société est enregistrée au Registre de Commerce du Canton De Zug sous le numéro CH-170.3.022.905-2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREEN CROSS EQUITY S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013156645/18.

(130191870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Jos Balthasar Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 129.329.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2b, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 11.747,

ici représentée par Monsieur Patrick Atten, employé privé, né à Luxembourg, le 10 mai 1962, demeurant au 70 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la prédicté société avec pouvoir de l'engager valablement et en toute circonstance par sa seule signature.

Lequel représentant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Que la société «ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR S.à r.l.» est la seule et unique associée (l'«Associé») de la société «JOS BALTHASAR RENOVATION S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 129.329 et

constituée suivant acte notarié dressé en date du 27 juin 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1713 du 13 août 2007;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2012, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial, le 20 novembre 2012, sous le numéro 2813 et page 135007;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que l'Associé est resté, depuis la date de l'acte de constitution de la Société, seul et unique propriétaire de toutes les mille (1'000) parts sociales de ladite Société.

5.- Que le représentant de l'Associé déclare expressément que la Société, n'a, depuis sa constitution et jusqu'à ce jour, jamais exercé d'activité commerciale quelconque.

6.- Dès lors l'Associé prémentionné déclare dissoudre ladite Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2012;

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, soit au 2b, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler;

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le représentant de l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ATTEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14479. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013156693/54.

(130192175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 158442, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 26, 2011, under number 811 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated January 23, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 27, 2013, number 742.

The meeting is chaired by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia Rouckert, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That convening notices were sent to the shareholders by registered letter on the 4th October 2013. The shareholders present or represented by virtue of five (5) proxies given under private seal on October 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, four million three hundred seventy-eight thousand nineteen (4.378.019) shares in circulation representing ninety-nine point twenty-seven percent (99,27%) of the share capital of the Company, presently set at six hundred sixty-one thousand five hundred fifty-five Euro and thirty-five Euro Cents (EUR 661.555,35) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital of seven hundred twenty Euro and sixty Euro Cents (EUR 720,60) in order to raise it from its present amount of six hundred sixty-one thousand five hundred fifty-five Euro and thirty-five Euro Cents (EUR 661.555,35) to six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 662.275,95), by creation and issuance of four thousand eight hundred four (4.804) new Class C Shares, having a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each (the New Class C Shares).

2. Waiver of the preferred subscription right and approval of the subscription of the New Class C Shares by Mr. Jean Cuiné, manager, born on July 18, 1977 in Strasbourg, France, residing at 5A Queens Road, Guildford, Surrey GU1 4JJ, England, and full payment of the New Class C Shares, in the amount of seven hundred twenty Euro and sixty Euro Cents (EUR 720,60), together with a share premium linked to the New Class C Shares in the amount of fifteen Euro and eighty-five Euro Cents (EUR 15,85), by payment in cash in the aggregate amount of seven hundred thirty-six Euro and forty-five Euro Cents (EUR 736,45).

3. Amendment of the provisions of the articles of association relating to the authorized capital so as to increase the amount of the authorized capital, excluding the subscribed capital, to seven thousand five hundred six Euro and forty-five Euro cents (EUR 7.506,45) and in order to enable the manager to (i) issue fifty thousand forty three (50.043) class C ordinary shares or a new class of shares to be created, to be vested with the same rights and obligations as set out in the Company's articles of association and in the securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company, and (ii) to reinstate the managers' right to proceed with the issuance of shares within the frame of the authorized capital without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set out in any securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company.

4. Amendment of the paragraphs 1 to 3 of article 5 of the Company's articles of association, to give them henceforth the following content:

"**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 662.275,95) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares), fifty-four thousand seven hundred sixty-one (54.761) class C shares (hereinafter, the Class C Ordinary Shares)

and six (6) management shares (hereinafter the Management Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at seven thousand five hundred six Euro and forty-five Euro cents (EUR 7.506,45) represented by fifty thousand forty-three (50.043) Class C Ordinary Shares to be issued at the sole discretion of the General Partner, with a nominal value of fifteen Euro cents (EUR 0,15) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class C Ordinary Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred."

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred twenty Euro and sixty Euro Cents (EUR 720,60) in order to raise it from its present amount of six hundred sixty-one thousand five hundred fifty-five Euro and thirty-five Euro Cents (EUR 661.555,35) to six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 662.275,95), by creation and issuance of four thousand eight hundred four (4.804) new Class C Shares, having a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, (the New Class C Shares).

Second resolution

The existing shareholders declare to waive their preferred subscription right and approve the subscription of the New Class C Shares by Mr. Jean Cuine, prenamed, and the full payment of the New Class C Shares, together with a share premium which shall be linked to the New Class C Shares, by payment in cash in the total amount the aggregate amount of seven hundred thirty-six Euro and forty-five Euro Cents (EUR 736,45).

Intervention - Subscription - Payment

Mr. Jean Cuiné, prenamed, here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 14, 2013, here annexed, resolves to subscribe for the New Class C Shares, in the amount of seven hundred twenty Euro and sixty Euro Cents (EUR 720,60), together with a share premium linked to the New Class C Shares in the amount of fifteen Euro and eighty-five Euro Cents (EUR 15,85), by payment in cash in the aggregate amount of seven hundred thirty-six Euro and forty-five Euro Cents (EUR 736,45).

The amount of seven hundred thirty-six Euro and forty-five Euro Cents (EUR 736,45) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

The meeting resolves to approve the amendment of the articles of association of the Company relating to the authorized capital so as to increase the amount of the authorized capital, excluding the subscribed capital, to sixteen thousand six hundred thirty Euro (EUR 16.630,00) and to enable the Manager to issue sixteen thousand six hundred thirty (16.630) Class B0 Shares or Class B1 Shares or a new class of shares to be created, to be vested with the same rights and obligations as set out in the Company's articles of association and in the securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company. The meeting resolves to reinstate the Manager's right to proceed with the issuance of shares within the frame of the authorized capital without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set out in any securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company.

Fourth resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to proceed with the amendment of the paragraphs 1 to 3 of the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

"**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 662.275,95) represented by one million five hundred ninety-eight thousand

seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares), fifty-four thousand seven hundred sixty-one (54.761) class C shares (hereinafter, the Class C Ordinary Shares) and six (6) management shares (hereinafter the Management Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at seven thousand five hundred six Euro and forty-five Euro cents (EUR 7.506,45) represented by fifty thousand forty-three (50.043) Class C Ordinary Shares to be issued at the sole discretion of the General Partner, with a nominal value of fifteen Euro cents (EUR 0,15) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class C Ordinary Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Isaac Management S.à r.l. and Partners S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811, en date du 26 avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 23 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 mars 2013, numéro 742.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 04 octobre 2013. Les actionnaires présents ou représentés, en vertu de cinq (5) procurations données sous-seing privé en octobre 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le

notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que quatre million trois cent soixante-dix-huit mille dix-neuf (4.378.019) actions, représentant quatre-vingt-dix-neuf point vingt-sept pourcent (99,27%) du capital social actuellement fixé à six cent soixante et un mille cinq cent cinquante-cinq Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 661.555,35) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent vingt Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 720,60) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante et un mille cinq cent cinquante-cinq Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 661.555,35) à six cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze Euro et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 662.275,95), par la création et l'émission de quatre mille huit cent quatre (4.804) nouvelles Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune (les Nouvelles Actions de Classe C).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription et approbation de la souscription des Nouvelles Actions de Classe C par Mr. Jean Cuiné, gérant, né le 18 juillet 1977 à Strasbourg, France, résidant au 5A Queens Road, Guildford, Surrey GUI 4JJ, Angleterre, et libération intégrale des Nouvelles Actions de Classe C, ainsi qu'une prime d'émission liée aux Nouvelles Actions de Classe C d'un montant de quinze Euro et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 15,85), par paiement en numéraire d'un montant total de sept cent trente-six Euro et quarante-cinq centimes d'Euro (EUR 736,45).

3. Modification des dispositions des statuts de la Société relatives au capital autorisé en vue de procéder à l'augmentation du capital autorisé, excluant le capital souscrit, pour le porter à sept mille cinq cent six Euro et quarante-cinq cents (EUR 7.506,45) et dans le but d'autoriser le gérant à (i) émettre cinquante mille quarante-trois (50.043) Actions de Classe C ou toute nouvelle classe d'action, qui seront investies des mêmes droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société ou dans un pacte d'actionnaire qui pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société, et (ii) de rétablir le droit pour le gérant de procéder à l'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé, sans réservé aux actionnaires existants, de quelque classe d'actions que ce soit, un droit préférentiel de souscription pour les actions devant être émises, à moins qu'il en soit prévu autrement dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société.».

4. Modification des paragraphes 1 à 3 de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze Euro et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 662.275,95), représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-six (2.761.686) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), cinquante-quatre mille sept cent soixante et un (54.761) actions ordinaires de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C) et six (6) actions de commandité (ci-après les Actions de Commandité), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à sept mille cinq cent six Euro et quarante-cinq cents (EUR 7.506,45) représenté par cinquante mille quarante-trois (50.043) Actions de Classe C, à la discréption de l'associé commandité, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, devant être investies des mêmes droits et obligations, à l'exception des dispositions spécifiques des Statuts ou tel que défini dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de l'acte notarié actant les Statuts, à augmenter au fil du temps le capital souscrit par le montant du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrite et les Actions de Classe C émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire en accord avec la Loi et tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié au fur et à mesure entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société. Le Gérant est spécifiquement autorisé à effectuer l'émission de telles actions sans réservé aux actionnaires existants, de n'importe quelle classe, un droit préférentiel de souscription aux actions devant être émises, à moins qu'il en soit prévu autrement dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société. En plus du capital social souscrit, il doit être mis en place un compte de prime pour chaque classe d'actions dans lequel chaque montant de prime payé sur toute action de n'importe quelle classe en plus de sa valeur nominale est transféré.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent vingt Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 720,60) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante et un mille cinq cent cinquante-cinq Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 661.555,35) à six cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze Euro et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 662.275,95), par la création et l'émission de quatre mille huit cent quatre (4.804) nouvelles Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune (les Nouvelles Actions de Classe C).

Deuxième résolution

Les actionnaires existants déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription et approuver la souscription des Nouvelles Actions de Classe C par M. Jean Cuiné, prénommé, et la libération totale des Nouvelles Actions de Classe C, avec une prime d'émission qui sera liée aux Nouvelles Actions de Classe C, par apport en numéraire d'un montant total de sept cent trente-six Euro et quarante-cinq centimes d'Euro (EUR 736,45).

Intervention - Souscription - Libération

M. Jean Cuiné, prénommé, ici représenté par Mme Sofia Da Cha Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 octobre 2013, ci-annexée, décide de souscrire aux Nouvelles Actions de Classe C d'un montant de sept cent vingt Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 720,60), ainsi qu'une prime d'émission liée aux Nouvelles Actions de Classe C d'un montant de quinze Euro et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 15,85), par paiement en numéraire d'un montant total de sept cent trente-six Euro et quarante-cinq centimes d'Euro (EUR 736,45).

Le montant de sept cent trente-six Euro et quarante-cinq centimes d'Euro (EUR 736,45) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la modification des dispositions des statuts de la Société relatives au capital autorisé, en vue de procéder à l'augmentation du capital autorisé, excluant le capital souscrit, pour le porter à sept mille cinq cent six Euro et quarante-cinq cents (EUR 7.506,45) et dans le but d'autoriser le gérant à (i) émettre cinquante mille quarante-trois (50.043) Actions de Classe C ou toute nouvelle classe d'action, qui seront investies des mêmes droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société ou dans un pacte d'actionnaire qui pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société, et (ii) de rétablir le droit pour le gérant de procéder à l'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé, sans réservé aux actionnaires existants, de quelque classe d'actions que ce soit, un droit préférentiel de souscription pour les actions devant être émises, à moins qu'il en soit prévu autrement dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société.

Quatrième résolution

Suite à quoi l'assemblée décide d'approuver la modification des paragraphes 1 à 3 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent soixante-deux mille deux cent soixantequinze Euro et quatre-vingtquinze centimes d'Euro (EUR 662.275,95), représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-six (2.761.686) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), cinquante-quatre mille sept cent soixante et une (54.761) actions ordinaires de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C) et six (6) actions de commandité (ci-après les Actions de Commandité), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à sept mille cinq cent six Euro et quarante-cinq cents (EUR 7.506,45) représenté par cinquante mille quarante-trois (50.043) Actions de Classe C, à la discréption de l'associé commandité, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, devant être investies des mêmes droits et obligations, à l'exception des dispositions spécifiques des Statuts ou tel que défini dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de l'acte notarié actant les Statuts, à augmenter au fil du temps le capital souscrit par le montant du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrite et les Actions de Classe C émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire en accord avec la Loi et tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié au fur et à mesure entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société. Le Gérant est spécifiquement autorisé à effectuer l'émission de telles actions sans réservé aux actionnaires existants, de n'importe quelle classe, un droit préférentiel de souscription aux actions devant être émises, à moins qu'il en soit prévu autrement dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié entre, entre autre, tous les actionnaires de la Société. En plus du capital social souscrit, il doit être mis en place un compte de prime pour chaque classe d'actions dans lequel chaque montant de prime payé sur toute action de n'importe quelle classe en plus de sa valeur nominale est transféré.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

148582

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013156676/299.

(130192375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Ikopart 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.490.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2013

L'assemblée acte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. L'Assemblée ratifie rétroactivement au 7 novembre 2012, la nomination de Compliance & Control, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482, ayant son siège au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, comme commissaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013156673/15.

(130192069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Gopark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.948.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013156652/10.

(130192347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

North City Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.449.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Kjell Göran HOLM, director, born in Stockholm on 28th of December 1950, domiciled at 16, Nybrogatan, SE-11439 Stockholm (Sweden),

represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of NORTH CITY INVEST S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the investment in real estates. The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which the Company may deem directly or indirectly useful to the accomplishment of its purpose.

3.2 The object of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand euros), represented by 310 (three hundred ten) shares in registered form having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) per share each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed in accordance with the powers of representation defined in Article 10.1.

6.3 The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed in accordance with the powers of representation defined in Article 10.1.

6.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

6.5 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such a unique proxy has been appointed.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may not elect a director to fill such vacancy. A replacement director, whether temporary or permanent, may only be appointed at the next general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles to the shareholders fall within the competence of the single director, or as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-

day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and

expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence, malicious intent or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence, malicious intent or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or email to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a vote representing the majority of the share capital of the Company.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of May of each year and end on the thirty of April of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held on a different date or abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or, as the case may be, the board of directors of the Company, circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s)") or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

16.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on April 30, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr. Kjell Göran HOLM, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to EUR 31,000,- (thirty-one thousand euros) represented by 310,- (three hundred ten) shares in registered form having a par value of one hundred

Euros (EUR 100) each and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) representing one hundred per cent (100%) of the share capital.

The amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2017:

- Mrs. Sandrine BISARO, director, born in Metz (France) on June 28th, 1969, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

2. The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2017.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Kjell Göran HOLM, administrateur, né à Stockholm le 28 décembre 1950, domicilié à 16, Nybrogatan, SE-11439 Stockholm (Suède);

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature ne varierait par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination NORTH CITY INVEST S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'investissement dans l'immobilier. La société peut effectuer n'importe quelle publicité, opération industrielle ou financière que la Société peut considérer directement ou indirectement utile pour l'accomplissement de son objet.

3.2 La Société a aussi pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et entièrement libérée.

5.2 Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incomtant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} mai de chaque année et se terminera le 30 avril de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

16.3 En cas de paiement de dividendes, ces derniers seront payés à la date et lieu fixé par l'administrateur unique, ou selon le cas, le conseil d'administration, conformément à la décision de l'assemblée des actionnaires générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou une autre monnaie choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera payé aux actionnaires dans la proportion aux actions détenues par chaque actionnaire dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 avril 2014.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Monsieur Kjell Göran HOLM, prénommé, déclare souscrire à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature en cash de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-)

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Sandrine BISARO, administratrice, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; est nommé administrateur unique de la société, son mandat venant à échéance au 31 décembre 2017;

2. La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2017.

3. Le siège social de la Société est établi au L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2013. Relation GRE/2013/4289. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013156799/630.

(130191841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Winpro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.053.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôтурant au 31 décembre 2015;

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013157045/18.

(130191696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

VISTA S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 octobre 2013

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 01 février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A SERVICES S.A ainsi que Monsieur Jean-Marie LEGENDRE sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

VISTA S.A., SPF

Référence de publication: 2013157022/18.

(130191819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Villandry Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 74.129.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 8 novembre 2013, qu'il a été procédé comme suit:

1. Accepter les démissions des administrateurs suivants, avec effet immédiat:

- Monsieur Marc Van Hoek
- La société Director Sàrl

2. Il résulte donc que Monsieur Renaud Florent demeure administrateur unique de la société.

148595

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013157021/18.

(130191522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Adamas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 671.972,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.263.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 5 novembre 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Monsieur Francis LEMAIEU, 16, résidence St. Antoine, F-83990 Saint-Tropez, France, gérant de catégorie A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

En outre, l'associé unique de la société, à savoir Monsieur Francis LEMAIEU, a désormais comme adresse:

- 16, résidence St. Antoine, F-83990 Saint-Tropez, France.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour ADAMAS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013157093/18.

(130192484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**e_Kering Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. e_PPR Lux).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 170.687.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157077/11.

(130192851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

energypass s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 17, Parc Welwert.

R.C.S. Luxembourg B 162.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Energypass S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013157078/11.

(130192889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Landmark Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.656.

—
Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société Landmark Investment SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B0061656, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.
Luxembourg, le 08/11/2013.

Me Lex THIELEN.

Référence de publication: 2013157074/11.

(130192223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

1741 Specialised Investment Funds SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 159.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 30 août 2013 à 15.00 heures

- L'Assemblée approuve la réélection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:

* Monsieur Jacques Elvinger, 2 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
* Monsieur Alan Ridgway, 58 rue du village, 3311 Abweiler, Luxembourg.

- L'Assemblée approuve l'élection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:

* Monsieur Michael Boge Bahnhofstrasse 8, 9001 St. Gallen Suisse
* Monsieur Markus Wagner, Kirchstrasse 79, 9490 Vaduz Liechtenstein.

- L'Assemblée approuve la réélection de Deloitte Audit S.à r.l. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

*Pour le compte de 1741 Specialised Investment Funds SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)*

Référence de publication: 2013157056/21.

(130191779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013157080/10.

(130192715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

digitalAGE.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.
R.C.S. Luxembourg B 138.666.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxembourg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Karl Stefan LICHTER, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, Einzelgehöfte 0.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung digitalAGE.lu S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 138.666 (NIN 2008 2418 998).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1452 vom 12. Juni 2008.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), beläuft, eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Karl Stefan LICHTER, vorgenannt.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft digitalAGE.lu S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, die Gesellschaft digitalAGE.lu S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Anteilhaber, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft digitalAGE.lu S.à r.l. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54668 Ferschweiler, Einzelgehöfte 0.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: K. S. LICHTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2058. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. November 2013.

Référence de publication: 2013157076/44.

(130192852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Aneva, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.995.

—
L'Associé unique a pris la résolution suivante le 21 octobre 2013:

Première résolution

L'associé unique, Monsieur Mikael Larsson, avec adresse professionnelle à 7G Skyline Mansion siena One, Discovery Bay, HK-Lantau, a décidé de céder 500 parts sociales à Monsieur Tommy Larsson, avec adresse professionnelle à 28-30 boulevard de la Chambre, B-1000 Brussels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANEVA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013157071/15.

(130192575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Leadership Solutions Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.

R.C.S. Luxembourg B 116.510.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts du 7 novembre 2013 que la répartition est désormais la suivante:

Monsieur Olger Draijer, propriétaire de 53 parts

Monsieur Paul Schonenberg, propriétaire de 53 parts

Madam Esther Celosse, propriétaire de 20 parts

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157075/13.

(130192291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Yun Hua s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.
R.C.S. Luxembourg B 147.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157052/10.

(130191993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

AB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 67.991.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2013.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013157090/16.

(130193282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Aquamarine Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 100, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 130.918.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157086/10.

(130193306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Auf dem Moor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 166.300.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157089/10.

(130193085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Ateliers François Frieseisen et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 8.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ateliers François Frieseisen et Cie S.à.r.l

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013157088/11.

(130192533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

148599

Alferweiher Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, rue Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 100.510.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157082/10.

(130193302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Victoire Brasil Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.449.

Le bilan audité au 30 juin 2013, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations s'y rapportant, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157018/13.

(130191855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Winpro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.053.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013157044/10.

(130191692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Windhausen Trockenbau-Innenausbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 101.609.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157043/10.

(130192204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Wilver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.137.

Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157042/10.

(130191888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Wilver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 65.137.

Le Bilan au 30.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157041/10.

(130191845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Whitehall European RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 707.071,85.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.479.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2007, acte publié
au Mémorial C no 2851

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 8 S.à r.l.

Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013157027/14.

(130191682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Whitehall European RE 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.480.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2007, acte publié
au Mémorial C no 2867

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 9 S.à r.l.

Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013157029/14.

(130191678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Whitehall European RE 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 131.014.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié
au Mémorial C no 2146

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 8A S.à r.l.

Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013157028/14.

(130191685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

148601

Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.797.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 170.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157033/11.

(130192363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.391,34.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.807.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2008, acte publié au Mémorial C no 1484

Rectificatif suite au dépôt L130165441 en date du 27/09/2013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall French RE 11 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013157031/15.

(130191731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013157039/10.

(130191821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Western Investment Company et Cie-SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 26.492.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allco Ltd

Gérant

Référence de publication: 2013157038/12.

(130192025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Winnersh Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

148602

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013157035/11.

(130191812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Whitewood (Blue) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.502.550,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157032/11.

(130192408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

World Services and Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.956.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67614 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157047/10.

(130192234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 juillet 2013

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, de l'actionnaire unique de la société précitée EXPERTISE TAMINO S.A (ci-après la «Société») tenue au siège social de la Société en date du 12 juillet 2013, la ratification à l'unanimité des voix présentes et représentées des actionnaires de la Société des résolutions suivantes:

Première résolution

La Société accepte la démission de Monsieur Amine Thaminy de son poste d'administrateur-délégué à la date du 12 juillet 2013.

Deuxième résolution

La Société décide la nomination de Monsieur François Dorland, né le 28 décembre 1967, à Dijon (France) demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, en qualité d'administrateur de la Société. Lequel accepte sans réserve ladite nomination.

Troisième résolution

La candidature de Madame Marie-Thérèse Discret au poste de gérant technique de la Société est retenue, et son entrée en fonction est prévue à compter de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 4 novembre 2013.

Laquelle accepte sans réserve ladite nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour la Société

Sylvia Rozé

Référence de publication: 2013155919/26.

(130191311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

148603

Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaas.

R.C.S. Luxembourg B 94.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/11/2013.

Référence de publication: 2013156336/10.

(130190735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Termita Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.288.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 10 octobre 2013

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B64474, a été cooptée comme administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Monsieur Antonio Hipolito Rizo ORDONEZ, administrateur de catégorie A, dont elle achèvera le mandat d'administrateur de catégorie A qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Termita Investment Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013156330/18.

(130191445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

The Century Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 84.881.

Extrait des Décisions prises lors de L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 15 octobre 2013

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Giorgio Ricchebuono, Monsieur Gustave Stoffel, Monsieur Emile De Demo et Monsieur Massimo Amato et l'élection de Monsieur Carlo Santoiemma en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2014.

Au 15 octobre 2013 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. G. Ricchebuono (Président du Conseil d'Administration)
- M. G. Stoffel
- M. C. Santoiemma
- M. E. De Demo
- M. M. Amato

Auditeurs

Il a été décidé de réélire Ernst and Young en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2013.

THE CENTURY FUND SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013156332/27.

(130191540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Termita Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Termita Investment Group S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013156331/11.

(130191479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 13.859.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2013

Le conseil d'administration nomme comme réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat, KPMG Luxembourg ayant son siège au 9 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2013156311/16.

(130190785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

SSKF Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 80.221.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 4 novembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur de la société en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013156319/14.

(130191570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

SQLI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156318/10.

(130191456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

148605

Standex International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.366.

EXTRAIT

Il résulte des lettres datées du 11 novembre 2013 que Monsieur Eddy DÔME et Madame Aline Miquel ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013156320/14.

(130191412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 142.042.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Par acte notarié du 28 octobre 2013, l'associé unique UPS Europe, société anonyme, ayant son siège social au 5, avenue Ariane, 1200 Bruxelles, Belgique a changé de forme juridique et est devenue une société à responsabilité limitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

*United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.
Signature*

Référence de publication: 2013156354/16.

(130191164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 178.895.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 octobre 2013 que:

- M. Joseph Sitt a démissionné de ses fonctions de gérant de type A de la Société en date du 21 octobre 2013; et que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant avec effet au 21 octobre 2013 et pour une durée indéterminée:

- Mme Melissa Gliatta, née le 7 août 1966 à Bowling Green, Kentucky (USA) et résidant au 19 Hamilton Road, New York 10018 (USA) en tant que gérant de type A;

- M. Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg en tant que gérant de type B;

- Mme Myriam Scussel, née le 26 avril 1978 à Villerupt (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg en tant que gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 novembre 2013.

*Pour la Société
Un gérant*

Référence de publication: 2013156334/23.

(130191210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Tournan Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tournan Holding

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013156335/11.

(130190837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 8 novembre 2013

L'associé unique a pris acte de la démission de Riccardo Marsili de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

En conséquence de ce qui précède, en date du 8 novembre 2013, le conseil d'administration de la Société se compose des administrateurs suivant:

- Everardus Johannes Hendriks;
- Arnold Salverda;
- David Catala;
- Douwe Terpstra; et
- Albert Hollema.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013156376/20.

(130190797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Termita Hotels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.208.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 10 octobre 2013

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B64474, a été cooptée comme administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Monsieur Antonio Hipolito Rizo ORDONEZ, administrateur de catégorie A, dont elle achèvera le mandat d'administrateur de catégorie A qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Termita Hotels Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013156328/18.

(130191397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Sufren Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 154.156.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 8 novembre 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 17 octobre 2013, a été clôturée et que SUFREN PRIVATE S.A. SPF a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour: SUFREN PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Hélène Schorr / Geoffrey Hupkens

Référence de publication: 2013156324/19.

(130191481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Tunis Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.426.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013156341/17.

(130191560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

FeneTech Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 150.816.

—
L'an deux mille treize, le sept novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

- Monsieur Ronald CROWL demeurant à 15225, Hook Hollow Road, Novelty, OH-44072 USA 5300,
- Monsieur Michael McHUGH demeurant au Adamo, USA-33619 Tampa
- Monsieur John ROBERTSON demeurant au 12430, Eugene Drive, Chesterland, OH-44026 USA
- Monsieur Horst MERTES, demeurant à B-4770 Amel, 280, Am Adesberg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé délivrées à lui.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties agissant en ses dites qualités et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit mandataire agissant en ses dites qualités déclare que les personnes pré-mentionnées sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FeneTech Europe S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8069 Strassen, 30, Rue de l'Industrie, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 413 du 25 février 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 150.816.

Les statuts de la société ont été modifiés au terme d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C numéro 730 du 08 avril 2010.

Ensuite le comparant agissant en ses dites qualités et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8069 Strassen, 30, Rue de l'Industrie à L-8070 Bertrange, 7B, Rue des Mérovingiens, Centre Hermes, de sorte que dorénavant le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Le deuxième alinéa de cet article reste inchangé.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, sont tous à charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WIRTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/11/2013. Relation: EAC/2013/14534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157254/49.

(130192568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

e-Kenz, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 137.536.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156425/9.

(130192037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.